



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pratiques commerciales

Question écrite n° 33582

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les abus de faiblesses dont sont souvent victimes les personnes âgées. Il s'agit le plus souvent d'escroqueries par téléphone ou démarchage à domicile. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les actions mises en oeuvre pour lutter contre les délits dont les personnes âgées sont victimes.

Texte de la réponse

Les personnes âgées peuvent être les victimes d'une délinquance spécifique liée à leur particulière vulnérabilité : agressions à domicile ou sur la voie publique, vols par ruse ou avec fausse qualité, etc. Les forces de sécurité intérieure sont mobilisées face à cette situation, qui a vocation en particulier à être examinée par l'ensemble des partenaires de la sécurité au sein des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Des réunions d'information sont organisées localement, par exemple dans les maisons de retraite, les mairies ou les associations, pour offrir aux personnes âgées des conseils de prévention. Ces rencontres sont en particulier l'occasion de les conseiller sur les mesures de sécurité à mettre en oeuvre : s'assurer de la qualité des personnes qui se présentent à leur domicile, munir les portes d'un entrebâilleur, ne pas détenir ni transporter des sommes importantes en numéraire, etc. Dans les zones éloignées des centres urbains où les personnes âgées sont particulièrement vulnérables, des actions individualisées sont conduites par la gendarmerie au domicile de certaines personnes. Un référent « prévention partenariat » coordonne ce type d'actions au sein de chaque groupement de gendarmerie départementale. Les services de police et de gendarmerie participent également à diverses manifestations (foires, salons) destinées aux personnes âgées pour mener des actions de sensibilisation et d'information sur les questions de sécurité. Des brochures spécifiques sur la sécurité des personnes âgées peuvent aussi être éditées et diffusées localement par la gendarmerie et les directions départementales de la sécurité publique dans le cadre des partenariats locaux. Par ailleurs, le vaste plan de lutte contre les escroqueries lancé par la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales le 6 janvier, avec notamment la mise en place d'une plate-forme téléphonique dénommée « Info escroquerie » et d'une plate-forme de signalement sur Internet, offre aux citoyens des outils d'information et de prévention concrets et efficaces afin de lutter contre toutes les formes d'escroquerie. Ce dispositif bénéficiera tout particulièrement aux personnes âgées, fréquemment victimes de cette forme de délinquance.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33582

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2008, page 9168

Réponse publiée le : 24 février 2009, page 1858